



PLACE(S) aux ENFANTS

Une place pour toutes et tous !


Piétonisation de la rue Aimon de Chissé

Dès la rentrée 2021,
découvrez des espaces piétonisés
et apaisés aux abords des écoles



Réglementation des aires piétonnes

L'accès aux aires piétonnes en véhicule ainsi que l'arrêt temporaire dans ces aires sont limités aux seuls ayants droit qui sont : les riverain-es, les personnes ayant un garage dans la rue (riverain-es ou non), les commerçant-es et artisan-es domicilié-es dans la rue, les véhicules de dépannage d'urgence ainsi que le personnel médical.



	➔ ACCÈS	🕒 ARRÊT
Riverain-es sans garage	Accès limité aux horaires suivants : 9h - 11h ; 18h - 8h	Arrêt limité à 20 minutes et aux horaires suivants : 9h - 11h ; 18h - 8h
Riverain-es avec garage	24h/24	Pas de droit d'arrêt
Riverain-es titulaires d'une carte de stationnement PMR	24h/24	Arrêt limité à 40 minutes
Aide à la personne	24h/24	Arrêt limité à 1h30
Véhicules de dépannages urgents	24h/24	Arrêt limité à 1h30
Ambulances	24h/24	Arrêt limité à 1h30
Commerçant-es et artisan-es domicilié-es dans la rue	Accès limité aux horaires suivants : 9h - 11h ; 12h - 13h ; 14h - 16h ; 18h - 8h	Arrêt limité à 40 minutes et aux horaires suivants : 9h - 11h ; 12h - 13h ; 14h - 16h ; 18h - 8h
Livraisons	Accès limité aux horaires suivants : 9h - 11h ; 18h - 8h	Arrêt limité à 20 minutes et aux horaires suivants : 9h - 11h ; 18h - 8h
Taxis/bus	Pas de droit d'accès	Pas de droit d'arrêt

Dans tous les cas, l'accès est déconseillé aux heures suivantes (entrées/sorties d'école) :

→ 8h - 9h → 13h - 14h

→ 11h - 12h → 16h - 18h



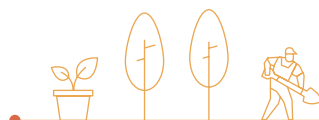
Piétonisation de la rue Aimon de Chissé

À partir du mois de juillet 2021, la rue Aimon de Chissé devient une aire piétonne. Tout au long de l'été, un marquage au sol ainsi que des éléments de mobilier urbain seront mis en place.

Un dialogue public s'ensuivra dès l'automne/hiver 2021-2022 pour travailler les aménagements (végétalisation, nouveaux usages souhaités par les habitants/usagers...).

Cette transformation intervient dans le cadre de « Place(s) aux enfants », projet qui va permettre de repenser, à long terme, les espaces publics aux abords des écoles grenobloises. Pour la rentrée 2021, treize rues sont concernées par la piétonisation et l'évolution en « place ».

📍 Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.grenoble.fr/placesauxenfants



- **À partir du 7 juillet 2021 :**
piétonisation des 13 rues



Juillet/août 2021 :
travaux de signalétique,
marquage au sol et pose
du premier mobilier



Automne/hiver 2021 :
dialogue public avec les
enfants et les habitant-es
pour la seconde phase
d'intervention

2022 / 2023 / 2024 :
travaux d'aménagement et
d'embellissement






Comment accéder aux aires piétonnes ?

L'accès en véhicule ainsi que l'arrêt temporaire dans les aires piétonnes seront conditionnés à l'usage d'un « Titre Zone Piétonne » ainsi que d'un disque de stationnement (disque bleu) positionné de manière visible sur le pare-brise du véhicule.

Pour les rues fermées par une barrière, une clé sera nécessaire. Ces éléments constituent le « Kit d'accès en zone piétonne » que vous pouvez obtenir soit :

- **Sur le site grenoble.fr**
en remplissant une demande à l'adresse : grenoble.fr/voiespiétonnes
- **Au PARU**
(Pôle d'Accueil Relation Usagers)
50, avenue Maréchal-Randon,
du lundi au vendredi (fermé le mardi après-midi), de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 (le PARU est joignable au 04 76 63 22 80)
- **Dans la Maison des Habitant-es**
la plus proche de chez vous

Justificatifs à fournir pour l'obtention du kit d'accès en zone piétonne

-  Pièce d'identité
-  Carte grise
-  Justificatif de domicile
-  Justificatif de garage le cas échéant
-  Justificatif de mobilité réduite le cas échéant

↳ À l'issue de cette démarche le kit d'accès sera envoyé par voie postale à votre domicile.





Attention : le « Titre Zone Piétonne » devra impérativement être renouvelé tous les 2 ans.






Rue Aimon de Chissé - Groupe scolaire Paul Bert

Début 2021, l'Union de quartier et les parents d'élèves ont sollicité la mairie pour la sécurisation de la rue. L'aménagement d'une piste cyclable temporaire a constitué une première étape de sécurisation. Le projet de Place(s) aux enfants poursuit la transformation de la rue avec une phase transitoire en septembre puis un réaménagement définitif en 2022.



-  Périmètre de la Place(s) aux enfants
-  Sens de circulation pour les véhicules ayant droit
-  Nouveau sens de circulation pour les véhicules ayant droit
-  Sens de circulation du quartier

-  Nouveau sens de circulation du quartier
-  Obstacle (jardinières)
-  Localisation de l'école

2022



Grenoble Capitale verte européenne 2022 : répondre aux défis de demain

S'adapter au réchauffement climatique, penser les mobilités urbaines de manière durable, diminuer la pollution atmosphérique et sonore, créer des îlots de fraîcheur : « Place(s) aux enfants » sera au cœur des défis de Grenoble Capitale Verte pour amplifier et accélérer les transitions sur le territoire.



ENVIE DE PARTICIPER AU PROJET ?

Toutes les coordonnées pour apporter votre pierre à l'édifice



En ligne sur
www.grenoble.fr
placesauxenfants@grenoble.fr



Par téléphone
mairie de Grenoble :
04 76 76 36 36



Dans la Maison des Habitant-es
la plus proche grâce aux
documents d'information mis
à disposition

